

## SÉCURISATION DES RAMES EN CROCHET GARE OU SUR SITE DE REMISAGE



Cette prestation vise à :

- Assurer la sûreté du matériel lors du stationnement pendant le crochet gare ou lors du remisage de la rame sur son lieu de garage (lutte contre les tags)
- Appliquer les dispositions du plan Vigipirate
- Dissuader les auteurs d'incivilités et les délinquants
- Le cas échéant s'assurer de la fermeture des portes des cabines de conduite.

### Contenu de la prestation :

Cette prestation comprend les actions suivantes :

- Être présent sur le quai
- Réaliser des remontées de la rame pendant le stationnement
- Exercer une vigilance renforcée pour les bagages abandonnés dans la rame et sur le quai
- Rappeler les règles aux auteurs d'incivilités
- Constaté par procès-verbal les infractions à la Police du transport ferroviaire
- Procéder à l'injonction de sortir du train et à l'interdiction d'accéder au train,
- Interpeller les auteurs de délits et crimes de droit commun et à la police du transport ferroviaire et les remettre aux autorités de police.

### Conditions de réalisations de la prestation :

Cette prestation consiste à réaliser des tournées préventives sur les quais ou sur les sites de remisage des rames pour éviter toutes dégradations du matériel, intrusions, vols ou squats.

Elle prend la forme d'un cheminement par le service interne de sécurité de SNCF -en gare- par l'intérieur des voitures et le long du quai longitudinal ou dans les lieux de remisage depuis les pistes et itinéraires ou à l'intérieur des voitures en procédant à une inspection visuelle de la rame.

## Cadre légal et réglementaire :

- Code pénal
- Code de procédure pénale
- Code des Transports
- Décret du 05 mai 2016 et arrêté gare

## Déontologie :

Les agents de la Surveillance Générale sont soumis au respect du code de déontologie de l'agent de la sûreté ferroviaire

## Conditions d'exercice des missions :

- Les agents de la Sûreté Ferroviaire assureront la mission en tenue d'uniforme et armés<sup>1</sup> avec les différents agrès fournis par le service.
- L'équipe du Service Interne de Sécurité peut être renforcée par la présence d'un maître-chien et d'un chien

<sup>1</sup> Certaines missions peuvent être exercées à titre dérogatoire en tenue civile, conformément au Décret n°2007-1322, modifié par le Décret 2016-1281

## Condition de suspension de la prestation :

Dévoisement par le PCNS en cas de nécessité opérationnelle

## Conditions préalables pour la réalisation de la prestation :

- Disposer de procès-verbaux répondant aux prescriptions de l'arrêté du 01 octobre 1986 du ministère de la Justice
- Être désigné pour constater les infractions à la PDTF pour le compte de l'EF, pour procéder à des injonctions de descendre du train

## Contribution à l'offre de service :

- Participer à la régularité aux départs des trains
  - Relever les dysfonctionnements matériels et les signaler au personnel et/ou au service compétent, dans la mesure des compétences des agents de la Sûreté.